

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

#### Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

23/01/2015

Dossier complet le :

23/01/2015

N° d'enregistrement :

F09315P0012

#### 1. Intitulé du projet

Entrée de Ville de ROUSSET – Boulevard de la Cairanne

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté du Pays d'Aix (CPA)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Mme JOISSANS-MASINI, Président de la CPA

RCS / SIRET

.....12411300127610001291.....

Forme juridique

Communauté d'Agglomération

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6. d) Infrastructures routières. Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres.	Reprise du boulevard de la Cairanne avec les intersections sur la rue Bouaou, l'avenue Manéou et la RD56 sur un linéaire d'environ 350 mètres.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1**

##### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste en le réaménagement de l'entrée Sud-Ouest de la ville de Rousset par la reprise des infrastructures routières existantes, ainsi que des intersections avec la rue Bouaou, l'avenue Manéou et la RD56.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de l'aménagement projeté sont :

- d'améliorer la gestion du trafic dans ce secteur,
- de diminuer la dangerosité de la rue des Bouaou (faciliter la sortie des bus et sécuriser les déplacements piétonniers),
- de corriger le manque de visibilité,
- d'intégrer les piétons et les cycles.

La RD56 est une route comportant des flux importants.

Ainsi, le projet vise à renforcer la sécurité sur cet axe au niveau de l'entrée de ville.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le commencement des travaux est programmé pour mai 2015, et ce pour une durée prévue de 6 mois.

Le chantier n'entravera pas la circulation sur les axes routiers concernés. Une signalisation adaptée permettra aussi de sécuriser le chantier.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les aménagements envisagés permettront de sécuriser l'ensemble de la voie. Ils réserveront des espaces dédiés aux piétons, aux cyclistes ainsi qu'aux automobilistes.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les emprises du projet faisant partie du domaine public, le projet ne nécessite pas d'expropriation. Ainsi, aucune procédure administrative d'autorisation ne concerne le présent projet.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Ce formulaire est rempli au titre de la procédure " étude d'impact au cas par cas ".

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Les largeurs des voies seront identiques à l'existant, avec notamment:	
- longueur de cette route à 2x1 voie	350 m
- largeur minimale de la piste cyclable	1,50 m
- largeur minimale du trottoir	1,50 m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Boulevard de la Cairanne, entre son intersection avec la RD56 à l'Est, et l'avenue de Manéou à l'Ouest.  
13 790 ROUSSET

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 5° 37' 06" E Lat. 43° 28' 49" N

Point d'arrivée : Long. 5° 37' 20" E Lat. 43° 28' 47" N

Communes traversées :

Rousset

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Infrastructure routière, accotements, carrefour et placette pientonne.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

**POS de Rousset**, approuvé le 20/02/1980 :

- le projet se situe en zones UA et UD,
- il existe un emplacement réservé n°31 pour l'élargissement de la RD56 au niveau du boulevard de la Cairanne, et ce au profit du Département, à 12 mètres d'emprise,
- concernant les servitudes d'utilité publique, il est à noter que le projet se trouve à 40 mètres du périmètre PT3 relative aux communications téléphoniques.

**Directive Territoriale d'Aménagement des Bouches-du-Rhône**, approuvée par décret n°2007-779 du 10/05/2007, prescrivant la nécessité de traiter l'axe Est-Ouest du Département.

Pour les rubriques 33° à 37°. le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche de la zone d'étude (ZNIEFF Montagne Sainte-Victoire - plateau du Cengle et des Bréguières - le Devançon) est localisé à 1,8 km au Nord.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de la CPA est couvert par un PPBE validé par le Conseil Communautaire du 24/06/2010. La zone d'étude est localisée dans une secteur soumis à un bruit supérieur à 65 dB(A) Lden en lien avec sa proximité avec l'autoroute A8.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un inventaire des zones humides est actuellement en cours au niveau de la rivière de l'Arc, à 900 m au Sud-Ouest de la zone d'étude.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPR 'mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles' a été approuvé le 27/07/2007. Il classe le projet au sein d'une zone 'faiblement à moyenne exposée'. La commune est également concernée par différents aléas : - zone de sismicité 2 correspondant à un aléa faible, - aléa inondation lié à la rivière de l'Arc (AZI13 - bassin de l'Arc) mais ne concernant pas la zone des travaux.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASIAS et BASOL, ni d'ICPE n'est présent dans la zone d'étude.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé <i>Montagne Sainte-Victoire</i> est situé à environ 2,5 km au Nord de la zone d'étude.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se trouve à plus de 2 km au Sud du site Natura 2000 (SIC/ZSC) FR9301605 - <i>Montagne Sainte Victoire</i> .
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche correspond aux abords de la Chapelle Saint-Michel, classée monument historique et présente sur la commune de Fuveau (distant de 5,5 km).

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit environ 300 m3 de déblais et 280 m3 de remblais, soit un excédent limité d'environ 20 m3.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les platanes existant seront conservés et protégés par des appropriés tout au long du chantier.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en zone 'faiblement à moyennement exposée' du PPR 'mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles'.  Le projet est aussi concerné par un aléa sismique faible, mais n'est pas sujet à l'aléa inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seules nuisances sonores sont celles liées à la circulation automobile sur cette voie, déjà existante. L'aménagement ne prévoit pas d'augmentation du trafic mais une sécurisation de ce tronçon urbain et n'engendrera donc pas de nuisances sonores supplémentaires.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seules nuisances olfactives sont celles liées aux polluants engendrés par la circulation automobile sur cette voie, déjà existante. L'aménagement ne prévoit pas d'augmentation du trafic mais une sécurisation de ce tronçon urbain et n'engendrera donc pas de nuisances olfactives supplémentaires.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seules vibrations sont celles liées à la circulation automobile sur cette voie, déjà existante. L'aménagement ne prévoit pas d'augmentation du trafic mais une sécurisation de ce tronçon urbain et n'engendrera donc pas de vibrations supplémentaires.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses existantes sur le site actuellement sont dues au réseau déjà existant de luminaires.</p> <p>L'aménagement ne prévoit pas d'augmentation du trafic donc la pollution lumineuse liée à la circulation ne sera pas amplifiée.</p> <p>Le projet prévoit le remplacement l'éclairage "traditionnel" actuel par des mats équipés de luminaires à LEDS.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les rejets polluants sur le site sont liés au trafic des véhicules. Le projet ne prévoit pas d'augmentation de ce trafic donc il n'engendrera pas de rejets supplémentaires à ceux existants aujourd'hui.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La surface imperméabilisée supplémentaire dans le cadre de ce projet sera réduite à la modification du dévers de la chaussée dans le but d'améliorer le traitement des eaux pluviales sur la chaussées et les trottoirs.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seul le déversement accidentel ou l'accident d'un véhicule transportant de telles matériaux peut être à l'origine de ce type de production.</p>
	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le boulevard la Cairanne, traversant une partie du village, est un **axe principal de communication de Rousset, connecté à deux entrées de ville (Sud et Sud-Ouest).**

Le projet de réaménagement de cette portion routière permettra d'améliorer de manière significative la sécurité routière sur un secteur marqué par une circulation importante.

A cet effet, le **projet ne consiste pas en la création d'une nouvelle voie mais en sa sécurisation à travers :**

- la création de trottoirs et d'une piste cyclable,
- un aménagement paysager en créant des espaces verts ainsi qu'en mettant en valeur la placette existante.

Concernant la réglementation s'appliquant au projet :

- un **emplacement réservé (n°31) relatif à ce projet est inscrit au Plan d'Occupation des Sols** de la commune,
- le projet touche les zones UA et UD dudit POS,
- il se trouve également en dehors de périmètre de protection des captages en eau potable ou encore d'une zone de prescripton archéologique,
- une servitudes PT3 relative aux communications téléphoniques se situe en limite du projet.

En termes de cindynique, le projet est concerné par :

- un aléa sismique faible (zone de sismicité 2),
- un aléa faible à moyen de retrait-gonflement des argiles.

D'un point de vue environnemental, le projet ne touche **aucune zone de protection réglementaire** vis-à-vis de la biodiversité, qui est faible sur le site du projet. En effet, l'occupation du sol **actuelle** étant majoritairement composée de la route existante.

Le projet prévoit aussi la mise en place de jardinières, faciles d'entretien.

Cette mise en valeur permet de limiter l'effet de barrière créé par la route, notamment pour l'avifaune et l'entomofaune, et son impact visuel.

**La surface imperméabilisée supplémentaire sera très faible car réduite à une modification du dévers afin de mettre en place un système de récupération des eaux de ruissellement permettant leur rejet dans l'exutoire existant au point le plus bas.**

**Ainsi, aux vues :**

- de l'intérêt général au travers de la sécurisation du site,
- du fait que cette route existe et que le projet vise à en améliorer les conditions de circulation,
- de l'existence d'un emplacement réservé inscrit au POS correspondant au projet,
- de la faible ampleur du projet (linéaire : environ 350 mètres) et de la faible superficie supplémentaire imperméabilisée,
- des faibles enjeux environnementaux,
- des faibles impacts qu'engendre le projet sur l'environnement,
- de la prise en compte des documents d'urbanisme et des aléas existants,
- de la récupération des eaux de ruissellement,
- de la mise en place d'un éclairage public raisonné à LEDS,
- du développement des cheminements doux (piétons et cycles),
- de l'amélioration de l'aspect paysager,

**nous estimons que le projet d'aménagement de l'entrée de ville de Rousset peut être dispensé d'étude d'impact.**

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 - Atlas des zones inondables
Annexe 7 - Servitudes d'utilités publiques

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

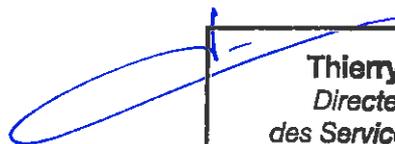
Fait à

Aix en Provence

le,

21 JAN. 2015

Signature

  
**Thierry PENNEC**  
 Directeur Général  
 des Services Techniques